

BADGLEY, Rue

Toponymie & Plans



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Rue BADGLEY

Située dans le quartier Mont-Royal, cette voie s'étend de l'avenue Kindersley à Ostell Crescent, entre la rue Braille et la rue de la Savane.

Ainsi appelée le 6 mai 1954 en vertu d'une décision du Conseil municipal de Montréal en souvenir de la famille Badgley, dont la figure la plus connue fut Francis Badgley, qui est né à Londres, le 26 mars 1767 et vint s'établir à Montréal vers 1785.

Entré un peu plus tard au service de la Cie du Nord-Ouest, il fit un voyage au Lac Supérieur en remontant l'Ottawa. Il se rendit d'abord au lac Népissingue puis, par la rivière des Français, la Baie Georgienne et le lac Huron, jusqu'à Fort William. Une assez grande île, à l'est de l'île Manitoulin, porte son nom.

Elu député, Badgley fut, en sa qualité de représentant, très assidu aux séances de la chambre à la session de 1801 et il prit une part active à ses travaux. Il fut membre de plusieurs comités de l'Assemblée, entre autres celui nommé pour étudier la question de la démolition des fortifications de Montréal et de pourvoir à la salubrité et à l'embellissement de la Ville. Il fut président du comité qui s'occupa de l'abolition de l'esclavage dans la province.

Ses fils furent: William qui devint avocat distingué, député de Mississiquoi, procureur général pour le Bas-Canada, juge de la Cour Supérieure puis juge-assistant à la Cour du Banc de la Reine. James mourut à l'âge de 27 ans à bord du navire de guerre Eden. John-Thompson était un homme d'affaires averti. Francis (fils), fut médecin; un des fondateurs et premier secrétaire de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal où il fut professeur, puis professeur à McGill.

Francis Badgley, père, mourut à Montréal, le 7 octobre 1841.



1954 FEB 23 PM 5:01

SERVICE D'URBANISME
CABINET DU DIRECTEUR
CITY PLANNING DEPARTMENT
OFFICE OF THE DIRECTORHÔTEL DE VILLE, 23 février 1954.
CITY HALL.

Monsieur Lucien Hétu,
Directeur des Services municipaux,
Ville de Montréal.

Dénomination de cinq voies dans le
quartier Mont-Royal

Monsieur le Directeur,

Nous avons soumis au Comité de la Toponymie, ainsi qu'à la Commission d'Urbanisme, un dossier relatif à la dénomination de cinq voies dans le secteur compris entre l'avenue Kindersley, la rue de la Savane et la limite ouest de Ville Mont-Royal, dans le quartier Mont-Royal.

La première de ces voies, colorée en rouge sur le plan ci-annexé, qui a vaguement la forme d'un croissant, est située en bordure de la ville de Mont-Royal, et aboutit d'une part à l'avenue Kindersley et d'autre part à la rue de la Savane. Pour dénommer cette voie, le Comité a choisi le nom de Ostell Crescent en l'honneur de John Ostell (1813-1892) qui, né à Londres, vint s'établir à Montréal en 1831. Arpenteur, ingénieur et architecte, il occupa, de 1840 à 1845, le poste d'inspecteur des chemins et des ponts de Montréal. Il pratiqua ensuite l'architecture et construisit en notre ville plusieurs édifices importants, entre autres l'ancienne Douane, la façade de l'église du Sault-au-Récollet, les églises Notre-Dame-de-Grâce et Sainte-Anne, les tours de Notre-Dame, la façade de l'église Saint-Jacques, le Grand Séminaire.

Immédiatement au sud de l'aboutissement d'Ostell Crescent à l'avenue Kindersley, nous y trouvons un cul-de-sac, coloré en vert, qui s'étend de l'avenue Kindersley même vers l'est. Le Comité lui a donné le nom de place Ostell, en l'honneur du même John Ostell.

Le Comité a dénommé rue Braille la voie teintée en bleu qui s'étend de l'avenue Kindersley à Ostell Crescent, immédiatement au sud de la place Ostell. Louis Braille, professeur à l'Institut des

aveugles de Paris, est né à Coupvray (Seine-et-Marne) en 1809, et mort à Paris en 1852. Devenu aveugle à l'âge de trois ans, il fut admis à l'Institution des aveugles en 1819. Louis Braille s'adonna à la musique, et fut organiste dans plusieurs paroisses de Paris. Devenu professeur à l'Institution des aveugles, il composa des ouvrages pour faciliter son enseignement, et créa un nouveau système d'écriture, en points saillants, qui permettait aux élèves de prendre des notes pendant ses leçons, de faire rapidement leurs devoirs d'orthographe et de style. Il trouva même, plus tard, le moyen d'appliquer ce système, aujourd'hui universellement adopté, à la notation musicale.

Quant à l'autre voie, indiquée en jaune, qui s'étend aussi de l'avenue Kindersley à Ostell Crescent, et située entre la rue Braille et la rue de la Savane, le Comité lui a donné le nom de rue Badgley en l'honneur de la famille de ce nom, dont la figure la plus connue fut Francis Badgley, qui est né à Londres, le 26 mars 1767 et vint s'établir à Montréal vers 1785.

Entré un peu plus tard au service de la Cie du Nord-Ouest, il fit un voyage au Lac Supérieur en remontant l'Ottawa. Il se rendit d'abord au lac Népissingue puis, par la rivière des Français, la baie Georgienne et le lac Huron, jusqu'à Fort-William. Une assez grande île, à l'est de l'île Manitoulin, porte son nom.

Elu député, Badgley fut, en sa qualité de représentant, très assidu aux séances de la chambre à la session de 1801 et il prit une part active à ses travaux. Il fut membre de plusieurs comités de l'Assemblée, entre autres celui nommé pour étudier la question de la démolition des fortifications de Montréal et de pourvoir à la salubrité et à l'embellissement de la ville. Il fut président de celui qui s'occupa de l'abolition de l'esclavage dans la province.

Ses fils furent: William qui devint avocat distingué, député de Mississiquoi, procureur général pour le Bas-Canada, juge de la Cour Supérieure puis juge-assistant à la Cour du Banc de la Reine. James mourut à l'âge de 27 ans à bord du navire de guerre Eden. John-Thompson était un homme d'affaires averti. Francis (fils), fut médecin; un des fondateurs et le 1er secrétaire de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal où il fut professeur, puis professeur à McGill.

Francis Badgley, père, mourut à Montréal, le 7 octobre 1841.

La dernière voie à nommer est l'autre cul-de-sac, haché de rouge et vert, qui s'étend de l'avenue Kindersley aux limites de la ville de Mont-Royal, et est située immédiatement au nord de l'aboutissement d'Ostell Crescent à l'avenue Kindersley. Le Comité lui a donné le nom de Kindersley Place en l'honneur de Sir Robert Molesworth Kindersley, l'un des associés de la Banque Lazard, de Londres. Cette institution financière

vint en aide à la Canadian Northern Montreal Land Company, qui a fait lotir la ville de Mont-Royal en 1914.

La Commission d'Urbanisme a ratifié ces décisions de son Comité, et les conseillers du district no 4, qui comprend le quartier Mont-Royal, ont été consultés à ce sujet, et aucun parmi eux ne s'est opposé à ces dénominations.

Pour ces motifs, je vous prie de prendre les mesures nécessaires en vue de donner, dans le quartier Mont-Royal:

- 1° le nom de Ostell Crescent à la voie, d'une longueur moyenne de 1485 pieds, qui est située en bordure de la ville de Mont-Royal, et qui aboutit d'une part à l'avenue Kindersley et d'autre part à la rue de la Savane, formée des lots de subdivision nos 206 et 282 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;
- 2° le nom de place Ostell à la voie située immédiatement au sud de l'aboutissement d'Ostell Crescent à l'avenue Kindersley, qui s'étend vers l'est, sur une distance de 245 pieds, de l'avenue Kindersley, et formée du lot de subdivision no 271 du même lot originaire du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;
- 3° le nom de rue Braille à la voie, située immédiatement au sud de la place Ostell, et qui s'étend, immédiatement au sud de la place Ostell, de l'avenue Kindersley à Ostell Crescent, sur une distance moyenne de 563 pieds, et formée du lot de subdivision no 139-34 du lot originaire no 94, ainsi que du lot de subdivision no 251 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;
- 4° le nom de rue Badgley à la voie qui s'étend de l'avenue Kindersley à Ostell Crescent, entre la rue Braille et la rue de la Savane, sur une distance de 551 pieds, et formée du lot de subdivision no 139-25 du lot originaire no 94, ainsi que du lot de subdivision no 228 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;
- 5° le nom de place Kindersley à la voie qui s'étend, immédiatement au nord de l'aboutissement d'Ostell Crescent à l'avenue Kindersley, de cette avenue Kindersley jusqu'à la limite ouest de la ville de Mont-Royal sur une distance moyenne de 214 pieds, et formée du lot de subdivision no 310 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges.

- 4 -

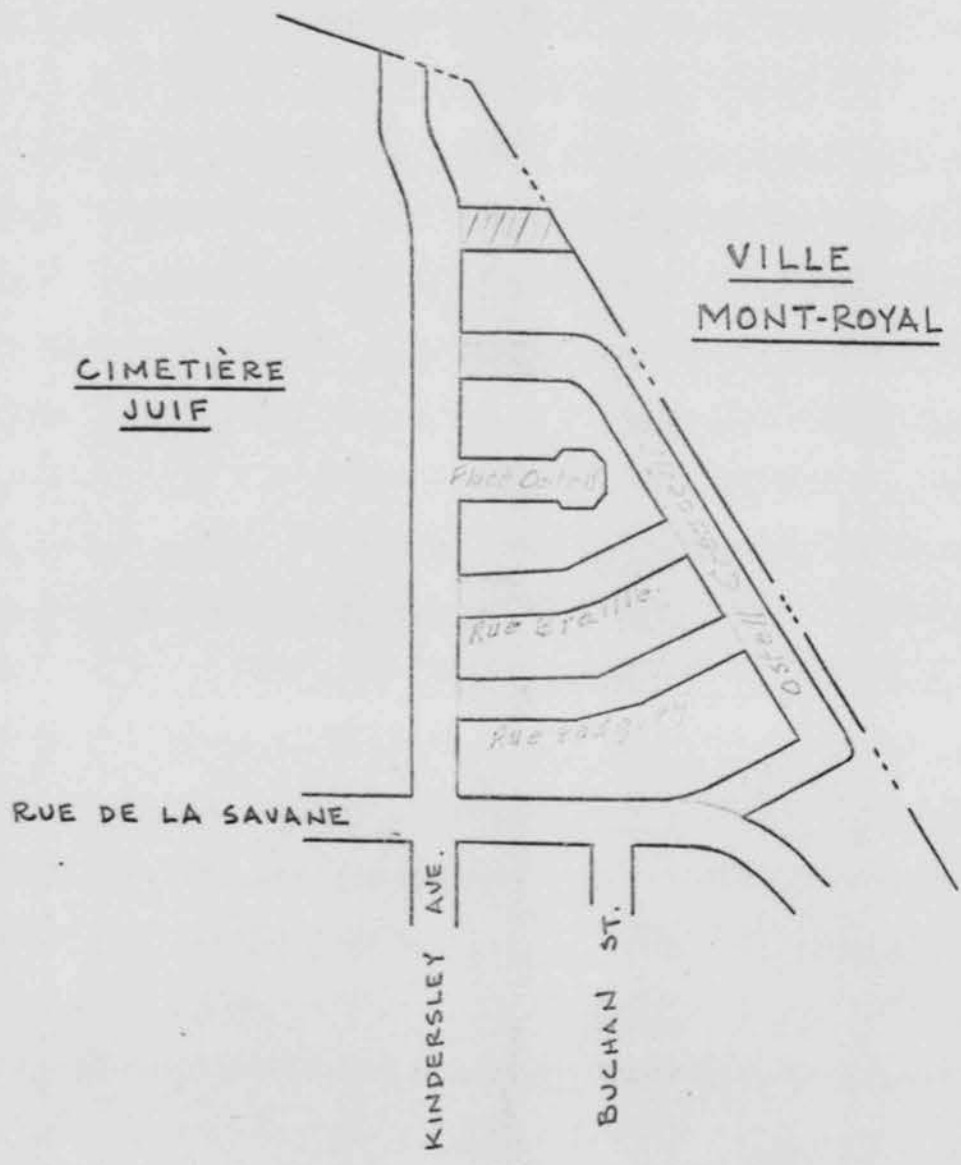
Comme il s'agit de voies qui ne sont pas la propriété de la Ville, c'est au Conseil qu'il appartient d'approuver ces dénominations, en vertu du paragraphe 156 de l'article 300 de la Charte.

Le tout respectueusement soumis.

Le directeur du Service d'Urbanisme,


Aimé Cousineau, i.c.

GFS:cjr





EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL de la Cité
de Montréal, tenue le 6 mai 1954

L'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport suivant du Comité exécutif à l'effet de dénommer et de changer la dénomination de certaines voies:

"LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-joints du directeur du service d'urbanisme,

- a) de donner le nom d'avenue Marcelin-Wilson à la voie privée qui s'étend de la rue Dudemaine, en bordure est du parc Marcelin-Wilson, vers le sud, jusqu'au prolongement projeté du boulevard Henri-Bourassa;
- b) de donner le nom de rue Laforest à la voie privée qui s'étend de la rue Dudemaine, à 228 pieds à l'est de l'avenue Marcelin-Wilson (nom proposé), vers le sud sur une distance de 798 pieds pour bifurquer à angle droit, vers l'ouest, jusqu'à l'avenue Marcelin-Wilson (nom proposé);
- c) de donner le nom de rue Boissier à la voie privée située immédiatement au sud de la rue Dudemaine et parallèle à celle-ci, et qui s'étend de l'avenue Marcelin-Wilson jusqu'à la rue Laforest (noms proposés);
- d) de donner le nom de rue Berté à la deuxième voie privée située au sud de la rue Dudemaine et parallèle à celle-ci, et qui s'étend de l'avenue Marcelin-Wilson jusqu'à la rue Laforest (noms proposés);
- e) de donner le nom de rue Guerin à la troisième voie privée au sud de la rue Dudemaine et parallèle à celle-ci, et qui s'étend de l'avenue Marcelin-Wilson jusqu'à la rue Laforest (noms proposés);
- f) de donner le nom de rue Marie-Rollet à la voie privée qui s'étend parallèlement à la rue Dudemaine et à 1,014 pieds au sud de celle-ci, de l'avenue Marcelin-Wilson (nom proposé) à l'avenue du Bois-de-Boulogne;
- g) de donner le nom de rue Christin à la voie publique connue présentement sous le nom de place Christin, située au sud de la rue Sainte-Catherine et qui s'étend de la rue Saint-Denis à la rue Sanguinet.
- h) de donner le nom de rue Villeray
 - 1o au prolongement homologué de la rue Villeray qui s'étend depuis l'avenue Papineau jusqu'à l'avenue de Lorimier, dans le quartier Montcalm;
 - 2o à la présente rue de Sainte-Foy qui s'étend depuis l'avenue de Lorimier jusqu'à la limite ouest de la ville de Saint-Michel-de-Laval, dans les quartiers Montcalm et Rosemont;
- i) de donner le nom de rue Suzor-Coté à la voie qui s'étend au sud de la rue de Salaberry, à partir de la fourchure ouest du boulevard Taylor, vers le sud, sur une distance d'un peu moins de mille pieds;
- j) de donner le nom de rue Philippe-Hébert à la voie qui s'étend au sud de la rue de Salaberry, à partir de la fourchure est du boulevard Raylor, vers le sud, jusqu'à la rue Dudemaine;
- k) de donner le nom d'avenue Alfred-Laliberté à la voie qui s'étend immédiatement au sud de la rue de Salaberry, et parallèle à celle-ci, à l'extrémité sud du boulevard Taylor;

l) de donner le nom de rue Piché à la voie qui s'étend, immédiatement au nord de la rue de Louisbourg, de la rue Suzor-Coté (nom proposé) à la rue Philippe-Hébert (nom proposé);

m) de donner le nom de rue Lavallée à la voie qui s'étend, immédiatement au sud de la rue de Louisbourg, de la rue Suzor-Coté (nom proposé) à la rue Philippe-Hébert (nom proposé);

n) de donner le nom d'avenue Etienne-Parent à la voie qui s'étend, à 180 pieds au sud de la rue Lavallée (nom proposé), de la rue Suzor-Coté (nom proposé) à la rue Philippe-Hébert (nom proposé);

o) de donner le nom d'avenue Laure-Conan à la voie, immédiatement au nord de la rue Dudemaine, qui s'étend de la rue Suzor-Coté (nom proposé) à la rue Philippe-Hébert (nom proposé);

p) de donner le nom de rue Henri-d'Arles à la voie qui s'étend au sud du boulevard Gouin, à environ 400 pieds de la rue Olivier, et formée des lots de subdivision nos 2 et 37 du lot originaire no 84 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent;

q) de donner le nom de chemin du Golf à la voie qui s'étend au sud du boulevard Gouin, à environ 1,000 pieds à l'est de la rue Olivier, et formée du lot de subdivision no 25 du lot originaire no 83 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent;

r) de donner le nom de rue Jean-Bourdon à la rue qui s'étend, parallèle au boulevard Gouin et à environ 500 pieds au sud de celui-ci, de la rue Henri-d'Arles (nom proposé) au chemin du Golf (nom proposé), et formé du lot de subdivision no 38 du lot originaire no 84 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, ainsi que du lot de subdivision no 46 du lot originaire no 83 du même cadastre;

s) de donner le nom de place de Nevers à la place, s'étendant vers l'est, de la rue Henri-d'Arles (nom proposé), jusqu'à environ 350 pieds, et formée du lot de subdivision no 17 du lot originaire no 84 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, dans le quartier Ahuntsic;

t) de donner le nom de boulevard de l'Assomption à la voie publique, connue présentement sous le nom d'avenue de l'Assomption, qui s'étend du boulevard Rosemont à la rue Hochelaga, dans les quartiers Rosemont et Mercier;

u) de donner le nom de Ostell Crescent à la voie, d'une longueur moyenne de 1,485 pieds, qui est située en bordure de la ville de Mont-Royal, et qui aboutit d'une part à l'avenue Kindersley et d'autre part à la rue de la Savane, formée des lots de subdivision nos 206 et 282 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;

v) de donner le nom de place Ostell à la voie située immédiatement au sud de l'aboutissement d'Ostell Crescent à l'avenue Kindersley, qui s'étend vers l'est, sur une distance de 245 pieds, de l'avenue Kindersley, et formée du lot de subdivision no 271 du même lot originaire du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;

w) de donner le nom de rue Braille à la voie, située immédiatement au sud de la place Ostell, et qui s'étend, immédiatement au sud de la place Ostell, de l'avenue Kindersley à Ostell Crescent, sur une distance moyenne de 563 pieds, et formée du lot de subdivision no 139-34 du lot originaire no 94, ainsi que du lot de subdivision no 251 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;

x) de donner le nom de rue Badgley à la voie qui s'étend de l'avenue Kindersley à Ostell Crescent, entre la rue Braille et la rue de la Savane, sur une distance de 551 pieds, et formée du lot de subdivision no 139-25 du lot originaire no 94, ainsi que du lot de subdivision no 228 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;

y) de donner le nom de place Kindersley à la voie qui s'étend, immédiatement au nord de l'aboutissement d'Ostell Crescent à l'avenue Kindersley, de cette avenue Kindersley jusqu'à la limite ouest de la ville de Mont-Royal sur une distance moyenne de 214 pieds, et formée du lot de subdivision no 310 du lot originaire no 93 du cadastre du village incorporé de la Côte-des-Neiges;

z) de donner le nom de rue Gauvin à la voie, connue présentement sous le nom de ruelle Gauvin, qui s'étend de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Jacques, entre les rues Bisson et McGill, dans le quartier Saint-Joseph.

LE COMITE EXECUTIF,

(Signé) J.-O. Asselin,
Président,

do C.-E. Longpré,
Greffier de la Cité.

Montréal, les 23 et 26 mars 1954."

Sur la proposition du conseiller J.-O. Asselin,
Appuyée par les conseillers Hanley, Filion, Dozois,
Croteau et Hanson, il est

RESOLU: que ledit rapport soit adopté.

(Certifié)

Greffier de la Cité.



Vi' de Montréal

8-14-89

**Extrait authentique du procès-verbal
d'une séance du Comité exécutif
tenue le 13 septembre 1989**

CE89 03371

Sur recommandation du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, il est

RÉSOLU:

- 1.- d'approuver la liste des noms de voies de Montréal annexée au rapport du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain en date du 11 août 1989;
- 2.- de mandater le greffier de la Ville à l'effet de transmettre ladite liste à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation.

89 0354793
K-202

Le greffier de la Ville,

Léon Laberge

JM/dc

Bur. greff. & doss.
Tous les services + liste